



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



UI BFC

Vos élus vous informent

mai 2016

Entraide géographique : Des nouvelles négociations en vue

La CFDT s'active afin de reconduire l'entraide à l'UIBFC

Bilan sur un an de mars 2015 à mars 2016 :

L'accord portant sur les modalités d'entraide géographique au sein de l'UIBFC a été signé par la CFDT, la CFTC et FO en janvier 2014 et s'applique depuis mars 2014.



Bénéficiaires	Montant des compensations financières	Nombre de missions	Nb de journées d'entraide
218	36630 €	802	1126

l'année précédente, de mars 2014 à mars 2015 :



Bénéficiaires	Montant des compensations financières	Nombre de missions	Nb de journées d'entraide
275	37271 €	795	1132

Ces données sont accessibles dans le cadre de la commission de suivi de l'accord, composée des Organisations Syndicales signataires.

L'accord signé pour une durée de 3 ans arrive à échéance fin février 2017. De nouvelles négociations portées par la CFDT devraient débuter en septembre 2016.

.../ ...

L'entraide réalisée par domaine d'activité :

Très nette augmentation de l'entraide sur les métiers Entreprise : 35,8% des journées d'entraide.

(BL : 17,31%, RS : 16,7% et GP : 9,77%).

La DRI SUD la plus concernée :

La DRI SUD est toujours la plus entraïdante : 496 jours (sur un an) - (EST : 328 jours et NORD : 440 jours).

La DRI NORD la plus entraïdée : 385 jours - (EST : 384 jours et NORD : 346 jours).

Les compensations financières :

Les métiers de l'Entreprise sont les principaux bénéficiaires : 13249,50 €

la BL : 6187,50 €

le RS : 6105 €

le GP : 3707 €

CHAFF : 3003 €

REP : 1468,50 € - PUB : 907,50 € - soutiens : 110 €

FTTH : 104,50 € - Fiabylis : 154 €

Coach mobile : 863,50 € - VQSE : 770 €



Les conclusions de la CFDT : un accord bénéfique aux salariés !

Le nombre de missions et de journées d'entraide reste stable depuis le début de l'accord. Cela montre bien que, contrairement aux affirmations de ceux qui s'opposaient au dispositif signé, l'entraide ne devient pas le mode de fonctionnement journalier. L'accord ne vise pas à pallier le manque d'effectifs. Au contraire ; il permet d'identifier encore plus finement, ou de confirmer les besoins en ressources par secteur géographique.

La situation aujourd'hui fait clairement apparaître des besoins en techniciens sur les métiers Entreprise et plus particulièrement dans le 21 et le 58. La CFDT l'a mis en évidence.

Le nombre de bénéficiaires est en baisse. Eviter les déplacements en développant la multi-compétence était l'un des engagements de la Direction dans le cadre de la mise en œuvre des activités adhérentes. Globalement la somme allouée reste à un niveau important et récompense des salariés qui acceptent (car le dispositif est basé sur le volontariat) d'aller travailler en dehors de leur zone de travail habituelle.

L'entraide géographique à l'UIBFC : quel avenir ?

Pour la Direction la situation a changé : la multi-compétence ainsi que les niveaux de stocks bas éviteraient les recours à l'entraide. Autrement dit, elle n'est pas forcément pressée de reconduire l'accord.

Pour la CFDT, un accord pour ce type de dispositif est essentiel et incontournable. La CFDT va continuer de revendiquer l'entraide géographique à l'UIBFC, comme elle l'a porté jusqu'à aujourd'hui.

Il n'a échappé à personne que le dispositif actuel pose quelques soucis en termes d'application dans certaines équipes. Les consignes managériales sur le sujet sont quelque peu floues.

Pour la CFDT : les salariés qui sont appelés à travailler en dehors de leur zone de travail habituelle doivent pouvoir prétendre à l'entraide, donc à la compensation qui va bien.

Les restitutions fournies à la commission de suivi montrent que cela ne fonctionne pas de la même façon dans toutes les équipes, que les messages ne sont pas reçus de la même façon sur tout le territoire de l'UI et cela ce n'est pas normal.

La CFDT veut des négociations afin de reconduire l'entraide à l'UIBFC

N'hésitez pas à vous adresser à l'un des représentants de la CFDT ci-dessous :

François PERRIN

- téléphone : 06 85 91 71 25

Aline GILET

- téléphone : 06 70 29 20 27

